

A & G IMMOBILIER
Société civile immobilière
au capital de 1.000,00 euros
Siège social : 73 Rue des Prés Salés - Pinchefalise
80 230 BOISMONT

Société en cours de constitution

LES SOUSSIGNÉS :

Monsieur Thibault, Michel, Raymond GUERN, Né le 12 Mai 1998 à ABBEVILLE (80), de nationalité française, résident français au sens de la réglementation fiscale, Célibataire majeur, non engagé dans les liens d'un pacte civil de solidarité,

Demeurant à 1 rue du Château 80 820 ARREST

Disposant de la pleine capacité civile, de nationalité française, n'ayant fait l'objet d'aucune condamnation ou mesure quelconque entraînant interdiction d'administrer, diriger ou contrôler une société.

De première part,

Monsieur Loïc, Frédéric, Nicolas ANQUIER, Né le 11 Avril 1986 à ABBEVILLE (80), de nationalité française, résident français au sens de la réglementation fiscale, Célibataire majeur, non engagé dans les liens d'un pacte civil de solidarité,

Demeurant à 1 Avenue du Général Leclerc 80 230 SAINT-VALERY-SUR-SOMME

Disposant de la pleine capacité civile, de nationalité française, n'ayant fait l'objet d'aucune condamnation ou mesure quelconque entraînant interdiction d'administrer, diriger ou contrôler une société.

De seconde et dernière part.

Se sont réunis à l'issue de la signature des statuts de la SCI dénommée « A & G IMMOBILIER », au siège social, pour désigner d'un commun accord le premier gérant de la Société, conformément aux dispositions des statuts de ladite société.

A cet effet, ils ont convenu ce qui suit :

I - NOMINATION DU GERANT

Les soussignées nomment en qualité de gérant de la Société pour une durée illimitée :

Monsieur Thibault, Michel, Raymond GUERN, Né le 12 Mai 1998 à ABBEVILLE (80), de nationalité française, résident français au sens de la réglementation fiscale, Célibataire majeur, non engagé dans les liens d'un pacte civil de solidarité,

Demeurant à 1 rue du Château 80 820 ARREST

ET

Monsieur Loïc, Frédéric, Nicolas ANQUIER, Né le 11 Avril 1986 à ABBEVILLE (80), de nationalité française, résident français au sens de la réglementation fiscale, Célibataire majeur, non engagé dans les liens d'un pacte civil de solidarité,

Demeurant à 1 Avenue du Général Leclerc 80 230 SAINT-VALERY-SUR-SOMME

Leur entrée en fonction ne sera effective qu'à partir du jour où la Société aura été immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés.

Les gérants déclarent accepter les fonctions qui viennent de leur être confiées.

Initial Initial


Ils affirment n'exercer aucune autre fonction, ni être frappé d'aucune incapacité ou interdiction susceptible de leur empêcher d'exercer ce mandat.

II - POUVOIRS DE LA GERANCE

Les gérants exerceront leurs fonctions dans le cadre des dispositions légales et réglementaires et dans les conditions prévues à l'article 19 des statuts.

III - REMUNERATION DES GERANTS

Les soussignés décident que les fonctions de gérance ne seront pas rémunérées.

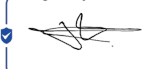
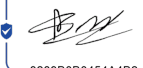
Les gérants auront uniquement droit au remboursement de leurs frais de représentation et de déplacement, sur justificatifs.

Fait à BOISMONT
Le 03/04/2026
En un seul exemplaire.

Signature électronique

De convention expresse valant convention sur la preuve, le/la soussigné(e) est convenu(e) de signer électroniquement le présent procès-verbal conformément aux dispositions des articles 1366 et suivants du Code civil, par le biais du service Docusign (www.docusign.com), le/la soussigné(e) s'accordant à reconnaître à cette signature électronique la même valeur que sa signature manuscrite et pour conférer date certaine à celle attribuée à la signature du présent procès-verbal par le service Docusign (www.docusign.com).

De convention expresse entre les parties, le présent acte est réputé avoir été signé le 03/04/2026

Monsieur Thibault GUERN	Signed by:  AF5B1B276C094AC...
Monsieur Loïc ANQUIER	Signed by:  3289B0B0454A4B2...